
Nombre de membres

Séance du lundi 17 juillet 2023

en exercice: 14

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept juillet l'assemblée régulièrement convoqué le 06 juillet 2023, s'est réuni sous la présidence de Xavier SÉNÉGAS.

Présents : 9

Votants: 11

Sont présents: Xavier SÉNÉGAS, Alain BOUISSET, Cedric CATHALA-CAUMETTE, Andre CABROL, Damien ABRIAL, Michele CLAUSTRES, Gaelle GORUCHON, Jean-Maxime SANTURE, Louis SCIBONA

Représentés: Frederic BELOT, Michel CABROL

Excuses:

Absents: Anais MUNILL, Elena RUIZ, Marine VIRGOS

Secrétaire de séance: Damien ABRIAL

Ordre du jour :

1/ Approbation du Procès Verbal de la séance du 20 juin 2023

2/ Délibérations :

- Signature Convention définitive Projet Ecole/ Rectorat
- Signature Convention de passage et de servitude Commune / Silvestri Barbara
- Prix repas cantine 2023/2024
- Subvention 2023 MJC
- Appel d'Offre Projet "Aménagement route de Caunes"- Attribution de marché
- DM diverses
- Crédit relais BP 00521
- Signature Convention de maitrise d'oeuvre ONF

3/ Travaux en cours :

- Cantine
- Classe CM

4/ Projet Accès Voie Verte

5/ Projet "Place de la Guibberte"

6/ SDET

7/ MJC / Accueil enfants 4-6 ans le mercredi

8/ Point Centrale Hydro / ANDRITZ

9/ Divers

- report de la signature pour l'achat Usine Pourcines
- Location Vestiaires Foot

La Séance est ouverte à 20h.

1/ Approbation du PV de la séance du 20 juin 2023 voté à l'unanimité.

2/ Délibérations :

Objet: SIGNATURE CONVENTION DÉFINITIVE "NOTRE ECOLE FAISONS-LA ENSEMBLE" - 2023 DE 64

Monsieur le Maire présente, une nouvelle fois à l'assemblée, le projet pédagogique annuel de l'école primaire d'Albine et explique que la loi de finances pour 2023 prévoit à son article 186 que

par dérogation aux dispositions de l'article L.211-8 du Code de l'éducation, l'Etat peut participer au financement des dépenses générées par les projets pédagogiques des écoles publiques. Dans un premier temps, une convention a été proposée avec un montant de subvention approximatif (4 000€) que le conseil municipal avait approuvé lors de la séance du 20 mars 2023 (délibération 2023 DE 34

Le rectorat a validé le projet et propose une convention définitive avec une somme allouée (montant revu à la hausse) de 5 450€

Monsieur le Maire propose de délibérer pour signer cette convention définitive afin de financer le projet pédagogique de l'année 2022/2023 proposée par l'école primaire d'Albine, à hauteur de 5 450€.

Le conseil municipal approuve le projet pédagogique et autorise monsieur le Maire à signer cette convention définitive avec le Rectorat.

Objet: CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE POUR PASSAGE DE CANALISATIONS DANS UN TERRAIN PRIVÉ - 2023 DE 65

Monsieur le Maire explique que la commune d'Albine a implanté des canalisations sur des terrains privés lors de la mise en conformité des réseaux d'eaux usées et pluviales. Pour ce faire, il convient de signer des conventions de servitude de passage avec les propriétaires concernés par cet aménagement.

La constitution d'une convention de servitude de passage en tréfonds , sur la propriété sise **22 Impasse des Durands, cadastrée sous les n° 184, 185, 186, 187 et 191 de la section AB** , d'une bande de terrain avec une autorisation d'occupation temporaire d'une bande de terrain de 1,50 m de part et d'autre de la servitude, pour l'entretien et/ou l'intervention si besoin lors de l'exécution de travaux, serait opportune.

Le conseil municipal approuve et autorise monsieur le maire ou son représentant est habilité à signer les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

Objet: PRIX REPAS CANTINE / ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024 - 2023 DE 66

Une convention est présentée par le Lycée Forestier André Alquier pour application du tarif des repas cantine de l'année scolaire 2023/2024.

Le prix du repas proposé à l'école d'Albine est de 4.70€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer cette convention pour la période scolaire de septembre 2023 à juillet 2024.

Objet: SUBVENTION 2023 OCTROYEE A LA MJC ST AMANS-ALBINE - 2023 DE 67

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande pour une subvention pour l'année 2023 de la MJC St Amans-Albine. Il a été convenu que la subvention serait proratisée aux nombre d'habitants comme suit :

5€ / habitant, soit $5€ \times 520 = 2\,600€$

Le Conseil approuve et vote à l'unanimité le versement total de 2 600 € pour l'année 2023

Objet: ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LE PROJET " AMENAGEMENT ROUTE DE CAUNES - RD 88 - TRANCHE 2 ET ABORDS DU MONUMENT AUX MORTS " - 2023 DE 68

Monsieur le Maire rappelle les procédures concernant le projet "**d'Aménagement de la Route de Caunes - RD88 - Tranche 2 et des abords du monument aux morts**".

Il explique que suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offre de la commune qui s'est tenue le 07 juillet 2023, 3 entreprises ont répondu au marché (Eiffage Route, Spie Batignolles Malet, Eurovia MP)

L'entreprise EIFFAGE ROUTE Grand Sud - Agence Tarn a été retenue pour la prestation.

Après avoir entendu monsieur le Maire, le conseil municipal approuve et vote à la majorité POUR, pour que le marché du projet "**d'Aménagement de la Route de Caunes - RD88 - Tranche 2 et des abords du monument aux morts**". soit attribué à l'entreprise **EIFFAGE ROUTE Grand Sud - Agence Tarn**.

Objet: DM 2 - Vote de crédits supplémentaires - albine - 2023 DE 69

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	154.00	
6488	Autres	-154.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ALBINE, le jour, mois et an que dessus.

Objet: DM 3 / Vote de crédits supplémentaires - albine - 2023 DE 70

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :	DEPENSES	RECETTES
------------------	----------	----------

673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15474.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-15474.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ALBINE, les jour, mois et an que dessus.

Objet: CREDIT RELAIS AU BP 00521 / 300 000€ - 2023 DE 71

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de demande d'un Crédit Relais, sur le budget de l'eau (BP 00521) afin de financer le projet de réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement dans l'attente du paiement des subventions attribuées et du versement de la FCTVA.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et après échange de vues, décide :

ARTICLE 1^{er}: La commune d'ALBINE, contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un prêt court terme d'un montant maximum **de 300 000 Euros (trois cent mille euros)**, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- **Durée : 24 mois dont 21 mois de différé en capital**
- **Taux d'intérêt variable :**
 - **Euribor 3 mois instantané + marge de 0.7% soit 4.42% au jour de la proposition, en cas d'index négatif il sera réputé égal à zéro.**
- **Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle**
- **Frais de dossier : 390 €**

ARTICLE 2 : Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.

ARTICLE 3 : Prend l'engagement pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque mois, le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.

ARTICLE 4 : Le conseil municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur/Madame le maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Objet: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MAITRISE D'OEUVRE AVEC L'ONF - 2023 DE 72

Monsieur le maire expose la nécessité de signer une convention de maîtrise d'oeuvre avec l'ONF concernant l'entretien divers des routes empierrées sur la Forêt communale d'ALBINE (RF les Reilhès) et fait lecture de la convention proposée (annexe)

Le responsable de projet désigné serait M. Sébastien LE BIHAN.

Les membres présents du Conseil approuvent et votent à l'unanimité pour autoriser monsieur le maire et/ou ses adjoints (dans l'ordre du tableau) en cas d'absence de l'uns d'eux à signer la convention proposée par l'ONF.

Objet: DM 2 - Vote de crédits supplémentaires - eau albine - 2023 DE 73

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget BP 00521 de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
213 - 41	Constructions	150.00	
2156 - 44	Matériel spécifique d'exploitation	-150.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ALBINE, les jour, mois et an que dessus.

3/ Travaux en cours

- la Cuisine de l'ALAE (école) sera refaite cet été (sol + aménagement électroménager). Il y a plus de travaux que prévus (matériaux vieillissant aux murs + installation électrique à revoir)
- Le sol de la Classe des "grands" sera refait aussi durant l'été.

4/ Le projet d'accès à la Voie Verte est reporté en 2024. Une rencontre avec le Département est prévue pour septembre 2023

5/ Projet "Place de la Guibberte" : la commune attend une réponse de la CAUE. Il serait intéressant de prendre RDV avec plusieurs cabinet d'architecte pour savoir s'il y a besoin de faire un Appel d'Offre (notamment rencontrer le cabinet GAXIEU)

6/ SDET : réflexion sur un projet de photovoltaïque sur le toit du local "SEB-Chabbert"

7/ MJC St Amans-Albine : il est possible de refaire un accueil sur la commune s'il y a plus de 10 enfants fréquentant la MJC.

Le calcul de la subvention annuelle versée à la MJC résulte d'une participation de 5€ x nombre d'habitants de la commune

8/ Litige ANDRITZ / Commune d'ALBINE concernant la centrale hydro.

Un recours juridique a été engagé avec l'aide de l'ADM81 et GROUPAMA.

Une rencontre avec tous les protagonistes est prévue en septembre.

9/ Divers

- la signature pour l'achat d'usine Pourcines a été reporté par le notaire (pour manque de documents)
- Une demande de proposition d'aménagement de la salle du conseil et un chiffrage a été faite auprès d'IP BURO

L'ordre du jour est épuisé ; la séance est levée.

Fait à ALBINE, le 02/08/2023.

Le Maire, Xavier SÉNÉGAS



Le secrétaire,

